

Compte-rendu de la réunion à L'EHPAD, mardi 5 mai 2015 à 19H

Objet : augmentation des tarifs à la maison de retraite de La Bresse

Etaient invités : les résidents et les familles, Mme G. Demange, Vice-présidente du CCAS, M. Audrerie, directeur.

Présents : une cinquantaine de personnes, familles et résidents, Madame G. Demange.
Absent : M. Audrerie

A l'ouverture de la séance, arrivée de M. le Maire de La Bresse qui m'interpelle immédiatement sur le déroulement du Conseil de Vie sociale du mardi 28 avril. Nous rappelons que c'est hors sujet. Le Maire insiste et me prévient que n'étant que simple suppléante, je ne serai peut-être plus invitée aux prochains CVS !!!

Nous revenons au thème de la réunion : l'augmentation des tarifs. Rappel des faits, de la situation actuelle et des raisons de cette importante hausse des tarifs. Hausse soi-disant justifiée par le coût des travaux à L'EHPAD, et l'harmonisation de la tarification entre les maisons de retraite des Vosges.

Puis le débat s'instaure avec la salle, échange d'arguments. Le Maire s'empêtre à propos de l'arrêté du Conseil Général. Nous lisons le texte de l'arrêté pour preuve de ce que nous avançons. M. le Maire et G. Demange campent sur leurs positions et ne veulent pas se déjuger : le CCAS dans un premier temps avait voté contre l'augmentation, puis devant les pressions exercés par le Conseil général, a finalement accepté. Démonstration est faite qu'ils ont capitulé sans beaucoup de résistance, d'autant qu'une nouvelle augmentation est d'ores et déjà programmée pour 2016.

Intervention dans la salle, pour confirmer que face au Conseil général, il faut enfoncer le clou et ne pas s'incliner à la première menace, il y faut de la pugnacité.

Autre intervention très déterminée, précisant que la Municipalité de La Bresse peut et doit payer pour l'EHPAD.

Intervention d'un résident membre du Conseil de Vie Sociale, s'adressant au maire et lui demandant expressément de soutenir notre action et de tout mettre en œuvre contre l'augmentation. Rappel que les retraites n'augmentent plus, ce depuis plusieurs années, voire ont diminué dans certains cas.

Question dans la salle au maire, sur l'utilisation en totalité ou non de la provision comptable ? Nous n'obtenons pas de réponse claire. Proposition est faite d'utiliser, comme prévu au départ par le CCAS, la totalité de la provision dès 2015.

Nous soulignons que la Municipalité précédente ainsi que le directeur de la Maison de retraite ont à plusieurs reprises, affirmé que les travaux ne donneraient lieu à aucune augmentation des tarifs. Plusieurs participants confirment ces propos.

Le Maire et G. Demange trouvent en fin de compte normale l'augmentation des tarifs et ils la justifie par les travaux réalisés. Selon eux, les résidents bénéficient à présent de locaux neufs, confortables, adaptés aux normes. Un intervenant souligne qu'au contraire, il est

complètement anormal de faire peser sur les résidents le coût des travaux, et qu'il est en revanche naturel, que ces mêmes résidents soient accueillis dans les meilleures conditions. Il ajoute que nous ne devons pas être prisonniers de la logique comptable du CCAS. D'autant que la commune de La Bresse a la possibilité de verser une subvention à l'EHPAD, aucune loi ne l'interdisant, d'ailleurs des communes françaises le pratiquent déjà.

- **Première proposition** : adresser une motion contre l'augmentation des tarifs au nouveau Conseil départemental : 45 signatures recueillies.

- **Deuxième proposition** : lettre collective aux deux nouveaux Conseillers départementaux, Brigitte Vanson et Jérôme Mathieu, leur demandant d'agir, auprès du nouveau Président du Conseil départemental, afin qu'il abroge l'arrêté du 2 février 2015. Proposition adoptée à l'unanimité (voir lettre jointe).

- **Troisième proposition** : recours gracieux puis contentieux portés par mes soins, auprès du Président du Conseil Départemental puis du Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale. Nous devons nous informer si ces recours peuvent être collectifs ? Les personnes souhaitant déposer un recours à titre individuel peuvent me contacter pour en connaître les modalités.

- **Quatrième proposition** : appel à un rassemblement citoyen devant la mairie de La Bresse, en y associant l'ensemble du Conseil municipal. L'ensemble des participants est favorable à cette initiative. Cette proposition est soumise au maire, avant qu'il ne quitte la réunion (s'excuse de devoir partir avant la fin). Il répond qu'il va y réfléchir. Rappelons que l'action collective est nécessaire et que seul, on ne peut pas agir efficacement ; les durs combats pour les acquis sociaux, menés par nos parents et grands-parents, nous en donnent un bon exemple et nous devons les conserver en mémoire.

En conclusion, intervention d'une résidente, membre du Conseil de vie sociale, qui demande que tout soit entrepris afin que cette hausse des tarifs soit retirée. Elle pense aux résidents et à elle-même qui disposent de revenus modestes, elle ressent une grande inquiétude quant à l'avenir.

Fin de la réunion à 20h45

Annie Aucante, représentante des familles
au Conseil de vie sociale.

annie.aucante@free.fr

03 29 25 96 09

P.S. Vous avez été comme moi prévenus de la tenue d'une réunion publique mardi 26 mai prochain à 19 heures, salle des fêtes, convoquée par le Maire. Cette réunion a pour objet selon le courrier d'expliquer les raisons de la hausse des tarifs. Ce n'est pas la réponse que nous attendons, car il ne s'agit pas de justifier cette hausse mais de l'annuler.

Je serai moi-même à cette réunion et je vous engage à y venir nombreux afin que nos demandes soient entendues, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui.